LEU VTT ENDURO
31 Août 2025
- Règlement -

1- Organisation

L'association **LEU VTT**, en collaboration avec la Mairie de Saint-LEU, avec le soutien de LOISIBIKE et du Comité Régional de Cyclisme de La Réunion, organise une course de VTT enduro à Saint-LEU intitulée « LEU VTT ENDURO » .

2- Programme

La course se déroulera le **dimanche 31 Août 2025**.

06h00 à 06h45 : Accueil des participants et remise des plaques sur le front de mer face à LOISIBIKE. Un petit déjeuner sera offert.

06h45 :	Briefing de course.
7H00 :	Invitation des participants à rejoindre leur départ de spéciale 1 (liaison 1)
8h00 :	Premier concurrent au départ de la Spéciale 1
9h20 :	Premier concurrent au départ de la Spéciale 2
10h00 :	Premier concurrent au départ de la Spéciale 3
11h00 :	Dernier concurrent au départ de la Spéciale 3
12h00 :	Remise des récompenses
12h45 :	Tirage de la tombola
14h00 :	Fin de la manifestation.

3- Parcours

Le parcours est organisé de la façon suivante :
Départ de l'air d'accueil
Liaison n°1 : Front de mer- Chemin Surprise
Spéciale n°1 : La Ravine
Liaison n°2 : Rue Haute- Chemin Dubuisson
Spéciale n°2: Dubuisson
Liaison n°3 : Chemin Dubuisson- D3
Spéciale n°3 : Lelièvre
Retour à l'aire d'accueil.

Les liaisons doivent se faire à VTT. **Tous transports extérieurs à l'organisation ou aides extérieures au déplacement lors des liaisons sont formellement interdits, sous peine d'exclusion.**
En liaison, le concurrent doit respecter le temps qui lui est imparti en fonction de la grille de départ fournie par l'Organisateur. **Pendant les liaisons, le concurrent s'engage à respecter le code de la route.**
Le concurrent devra se présenter au départ de chaque spéciale quelques minutes avant l'heure inscrite sur sa grille de départ. Si le concurrent n'est pas présent au départ de la spéciale à l'heure imposée, il pourra rejoindre directement le départ de la spéciale suivante.
Le concurrent doit se présenter au départ des spéciales avec ses équipements de protections obligatoires et son VTT arborant la plaque de cadre propre et lisible.
En cas de non respect de ces consignes, le concurrent pourra se voir refuser le départ.

Les pilotes s'élanceront toutes les 30 secondes.

4- Tarifs & inscription

Les droits d'inscription sont fixés à :

Jusqu'au dimanche 24 Août 2025 minuit :	**Licenciés**	**30 euros**
	Non licenciés	**35 euros**
Jusqu'au jeudi 28 Août 2025 minuit :	**Licenciés**	**35 euros**
	Non licenciés	**40 euros**

L'inscription se fait en ligne, sur le site de notre partenaire Webservices :
https://www.webservices.re
La date limite d'inscription par internet est fixée au **Jeudi 28 Août 2025 à minuit**.
La manifestation est limitée à 120 participants.

Pour participer à l'Enduro, il est nécessaire de rassembler les conditions suivantes :
- Respecter le présent règlement ;
- Avoir **plus de 17 ans** dans l'année ;
- Présenter une autorisation parentale pour les mineurs ;
- Présenter, soit une licence sportive cycliste en cours de validité (obligatoire pour les mineurs), soit un certificat médical de moins de 6 mois précisant « non contre-indication à la pratique du VTT en compétition » ;
- Être en possession de la plaque de cadre délivrée par l'Organisateur ;
- Avoir réglé sa participation.

En cas d'annulation des épreuves :

- A l'initiative de l'Organisation : l'Association LEU VTT restituera aux coureurs le montant de leurs inscriptions sous la forme d'un renouvellement de leur participation l'année suivante.

- En cas de désistement, un remboursement de 50 % du montant de l'inscription sera effectué jusqu'au 28 Août 2025. Après cette date, le montant des inscriptions restera acquis à l'association.

- En cas de force majeure (intempéries exceptionnelles, interdiction administrative ou tout évènement imprévisible) le montant des inscriptions restera acquis à l'Association.

5- Affichage du parcours et reconnaissances

Le profil du parcours est affiché sur le site internet de WebServices.
L'Organisateur se réserve le droit de modifier le tracé sans préavis. Toutefois, il informera le participant, au plus tard, lors du briefing le matin de l'Enduro.
Pour assurer la sécurité des équipes préparant les sentiers, les reconnaissances à vélo des spéciales ne sont pas autorisées du lundi au vendredi la semaine qui précède l'Enduro. **Les spéciales seront ouvertes aux reconnaissances le samedi 30 août de 7h à 16h.**

6- Matériel & assistance

VELO : Le concurrent doit avoir le même vélo pendant toute la durée de l'Enduro, que ce soit en liaison ou en course.
Les VTTAE devront être conformes à la réglementation (débridage interdit). Un certificat d'homologation devra impérativement être fourni pour tout vélo à assistance électrique, sans lequel le concurrent ne pourra pas prendre le départ. Des contrôles pourront être effectués pendant la course.
Seule, la réparation en totale autonomie est autorisée sur le parcours et lors de la liaison (Chambre à air, chaine, etc....). **L'assistance et l'entraide extérieures sont interdites**.

PROTECTIONS : Le port du Casque à mentonnière monobloc (CE) ou avec mentonnière amovible, des Gants longs, Genouillères, d'une Protection dorsale (CE) ou Sac à dos avec protection dorsale homologuée (CE) sont obligatoires en spéciale. Il est vivement conseillé de porter des Coudières
Lors des liaisons effectuées en VTT, le port du Casque à mentonnière monobloc (CE) ou avec mentonnière amovible est obligatoire.

7- Spéciales & chronométrage

Le concurrent devra se présenter au départ des Spéciales suivant la grille horaire communiquée par l'organisation à la remise des plaques (voir 2-Programme).
Le concurrent s'engage à parcourir le circuit dans son intégralité, sans quitter la trace de l'itinéraire balisé et sans prendre volontairement de raccourcis.
En cas de sortie de la trace par le concurrent, celui-ci doit reprendre le parcours à l'endroit de la dite sortie. **Toute sortie de parcours ou comportement dangereux entraîne la disqualification.**
Le concurrent déclaré vainqueur sera celui ayant effectué la totalité des Spéciales en un minimum de temps. En cas d'égalité, le temps de la première Spéciale départagera les concurrents.

8- Arbitrage

La compétition sera arbitrée par les arbitres agréés FFC suivants :

- Romain VICTOIRE
- Jacky CASTRO
- Claude DELAUNAY

9- Assurance

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance.
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
Les non-licenciés seront couverts en responsabilité civile par une assurance complémentaire contractée par l'organisation.
Chaque coureur participe à cette épreuve sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé du coureur.

10- Sécurité

Le service d'ordre est assuré par des policiers municipaux, des signaleurs bénévoles ainsi que par les membres du comité organisateur. Les signaleurs seront présents aux différents points prévus du parcours.
Présence d'une ambulance et d'un médecin de course.
L'équipe médicale et les officiels ont tout pouvoir pour juger de l'inaptitude d'un concurrent à poursuivre la course. Aucun recours n'est possible, le concurrent sera mis « hors course » immédiatement.
Une équipe est en charge de clôturer la course à la suite du dernier coureur.
L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation si toutes les conditions de sécurités et de sureté ne sont pas remplies. En cas de force majeur ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation, la course pourra être annulée.

11- Ravitaillements & conseils divers

LEU VTT ENDURO est une épreuve ECO DURABLE. Il n'y aura AUCUN gobelet en plastique à usage unique sur les ravitaillements. Les coureurs sont invités à avoir sur eux, une poche à eau, une flasque ou un gobelet réutilisable.
3 ravitaillements sont prévus : 2 sur le parcours et 1 à l'arrivée.
Il est fortement recommandé aux coureurs de se munir d'une réserve d'eau, d'une couverture de survie, d'un sifflet et d'un téléphone portable allumé avec une batterie chargée.

12- Classements

Les catégories récompensées sont :

CATEGORIE	AGE	DATE DE NAISSANCE
Musculaires :		
SCRATCH musculaire Femme	À partir de 17 ans	>= 2008
SCRATCH musculaire Homme	À partir de 17 ans	>= 2008
Junior-Espoirs	De 17 à 22 ans	2003-2008
Sénior	De 23 à 29 ans	1996-2002
M1	De 30 à 39 ans	1986-1995
M2	De 40 à 49 ans	1976-1985
M3 et plus	>= 50 ans	<= 1975
VAE :		
SCRATCH VAE	À partir de 17 ans	>= 2008

13- Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image pendant toute la durée de la manifestation (avant la course, durant l'épreuve, à la remise des récompenses, etc…), comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Aucune image, aucune photographie et aucun film ne pourront être commercialisés sans l'accord du l'association LEU VTT, organisateur de la manifestation.

14- Motifs d'élimination

Tout coureur surpris en train de jeter sur la voie publique ou sur les sentiers ou chemins privés des emballages de produits nutritifs (gel, barre, …) ou autres détritus, sera déclaré « hors course» à l'arrivée par les membres organisateurs et ne sera pas classé.
Tout coureur manquant de respect envers un membre de l'organisation ou envers un autre coureur sera déclaré « hors course » à l'arrivée par les membres organisateurs et ne sera pas classé.
Tout coureur pris en flagrant délit de tricherie sera mis « hors course » à l'arrivée par les membres organisateurs et ne sera pas classé.

15- Acceptation du règlement

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ce règlement.
Les coureurs s'engagent expressément à respecter scrupuleusement les consignes et règles sanitaires mises en place par l'organisation et précisées dans le présent règlement.

LEU VTT ENDURO – Saint-LEU le 31 Août 2025

Le non-respect du présent règlement, des parcours, de l'environnement, des injonctions de l'Organisateur et de toute personne entraine une exclusion immédiate du concurrent.